

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 10/04/2026

Conseillers en exercice : 43

Présents : 42

Quorum : 22

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Seize Avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

N° 18\_160426

OBJET : ---

Approbation de la Convention de prestation de service entre la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Anne-Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTEIRA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Mélanie PITTAU (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX)

**Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.**

## Délibération n°18\_160426 du Conseil Municipal du jeudi 16 avril 2026 (suite)

### **Madame Clémentine FARDOUX rapporte :**

Le règlement de l'Union européenne 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016 impose à toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (data protection officer : DPO).

Le contrat actuel de DPO externalisé arrive à son terme.

Le règlement général sur la protection des données prévoit la possibilité de désigner un seul DPO pour plusieurs organismes publics.

Au regard du volume important des obligations issues du RGPD, la mutualisation de cette mission avec la Métropole Aix-Marseille-Provence présente un intérêt certain.

La Métropole Aix-Marseille-Provence propose une prestation de DPO mutualisé aux communes membres qui en font la demande.

Le coût de cette prestation est calculé selon le nombre d'habitants, à hauteur de 0,25 euros par habitant. D'après les dernières données INSEE, le nombre d'habitants à Aubagne s'élevait à 47.724 (population municipale), le tarif annuel correspondra donc au montant de 11.931 euros.

Cette délibération propose d'approuver la convention de prestation de service entre la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique,

**VU** le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

**VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

**VU** le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

**VU** la délibération n° IVIS-001-14478/23/CM du Conseil métropolitain d'Aix-Marseille-Provence du 29 juin 2023 portant sur l'actualisation de la grille tarifaire des prestations du délégué à la protection des données mutualisé,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Commune de bénéficier des services d'un DPO mutualisé,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes de la convention de prestation de service entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Aubagne relative à la mutualisation de la fonction de Délégué à la protection des données ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention de mutualisation ;

**ARTICLE 3** : d'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Délibération n°18\_160426 du Conseil Municipal du jeudi 16 avril 2026 (suite)**

**ABSTENTIONS : 13**

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Jean-Pierre SQUILLARI**

Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Pierre Squillari". The signature is stylized and written over a faint, illegible background.